

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026**  
**COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON**

La réunion a débuté le 22 avril 2026 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur MARY Patrick.

**Membres présents :**

Monsieur BEGUE Philippe  
Madame BILLETTE Clarisse  
Monsieur CHELKIA Anthony  
Monsieur COUTURIER Jean-Baptiste  
Madame GUSCHMANN Laïla  
Madame LASSAUT Margaux  
Monsieur LECLERE Étienne - Conseiller Municipal  
Monsieur MARY Patrick - Maire  
Monsieur MICHEL Bernard  
Madame PALLOTTELI Zoé  
Madame RONCARI Maggy

Secrétaire de séance : Madame LASSAUT Margaux

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Election du secrétaire de Séance
- 13\_2026 - Octroi de subvention à l'association "Mon Village en Fête"
- Validation PV du 01/04/2026
- 14\_2026 - Validation compte financier unique
- 16\_2026 - Validation Budget Prévisionnel
- 15\_2026 - Affectation du résultat
- 17\_2026 - Vote des taux 2026
- 18\_2026 - Fongibilité des crédits
- 19\_2026 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES
- 20\_2026 - Détermination de la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques
- 21\_2026 - Désignation représentant Syndicat Numérique
- Questions diverses

---

<b>- Election du secrétaire de Séance</b>
---

Le Conseil désigne Madame LASSAUT Margaux comme secrétaire de séance.

<b>13_2026 - Octroi de subvention à l'association "Mon Village en Fête"</b>
---

L'Association « Mon Village en Fête » se présente au Conseil Municipal. Cette association a pour objectif de proposer des évènements culturels au sein de la commune ainsi que des activités pour les festivités (Noël, 14 juillet, etc.).

L'exposé terminé, l'Association dépose sa demande de subvention au Conseil puis se retire de la salle.

Après examen de la demande et de l'exposé, le Conseil :

Décide d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'Association. La subvention sera versée conformément aux conditions définies par la délibération 11\_2026.

**11 voix pour**

<b>- Validation PV du 01/04/2026</b>
--------------------------------------

Après examen, le conseil valide le PV de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2026

<b>14_2026 - Validation compte financier unique</b>
---

M le Maire présente aux membres présent le compte financier unique 2025 du budget de la commune dressé par la Direction Générale des Finances Publiques.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Prévisions	382 076,73 €	576 649,63 €	958 726.36 €
Titres émis	272 980,90 €	745 797,11 €	1 018 778.01 €
Recettes nettes	272 980,90 €	745 797,11 €	1 018 778.01 €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions	382 076,73 €	576 649,63 €	958 726.36 €
Mandats émis	5 148,97 €	350 342,23 €	355 491.20 €
Dépenses nettes	5 148,97 €	350 342,23 €	355 491.20 €
<b>RESULTAT</b>			
Excédent	267 831,93 €	395 454,88 €	663 286.81 €
Déficit			

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, VALIDE le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune dressé par le trésorier municipal. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

**10 voix pour**  
**1 non-participant**

## 15\_2026 - Affectation du résultat

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique 2025 de la commune adopté ce jour, présente un excédent de fonctionnement de 395 454,88 € et un excédent d'investissement de 267 831,93 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement compte R 002 : 395 454,88 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement compte R 001 : 267 831.93 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés D 1068 : 61 772 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

## 11 voix pour

## 16\_2026 - Validation Budget Prévisionnel

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal : Lecture est faite des prévisions budgétaires de la commune 2026 compte par compte. Les prévisions budgétaires au chapitre se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	284 414,88 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	115 000 €
014 - Atténuations de produits	50 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	22 111 €
65 - Autres charges de gestion courante	217 600 €
67 - Charges spécifiques	1 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	600 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	690 725,88 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 000.00 €
73 - Impôts et taxes	2 219.00 €
731 - Fiscalité locale	176 144.00 €
74 - Dotations et participations	101 113.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	820.00 €
002 - Resultat reporté	395 454,88 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	690 750,88 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	
20 - Immobilisations incorporelles	15 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	183 895,93 €

10 - Dotations, fonds divers et réserves	61 772,00 €
041 - Opérations patrimoniales	6 305.00 €
Restes à Réaliser 2025	10 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	276 972,93 €
INVESTISSEMENT RECETTES	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 111.00 €
041 - Opérations patrimoniales	6 305.00 €
001 - Solde d'exécution positif reporté	267 831,93 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	296 247,93 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,  
 ACCEPTE les propositions budgétaires 2026 et VALIDE tel que présenté par le Maire le budget 2026 de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

### 11 voix pour

#### 17\_2026 - Vote des taux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'Habitation (T.H.) : 15,43 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.B.) : 35,73 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.N.B.) : 21,43 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) : 13,49 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### 11 voix pour

#### 18\_2026 - Fongibilité des crédits

L'instruction budgétaire et comptable M57 a supprimé l'inscription de crédits budgétaires aux chapitres de dépenses imprévues 020 et 022. En parallèle, elle permet de disposer de souplesse budgétaire en permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel du chapitre 012, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art L5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender la répartition des crédits budgétaires entre chapitres budgétaires (chapitres classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins sans modifier le montant global des dépenses.

Cette disposition permettait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité, un tableau retraçant ces mouvements étant alors présenté au Conseil municipal le plus proche.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

**11 voix pour**

<b>19_2026 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES</b>
---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** la liste de présentation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

- **BARBIER Thierry** 17 rue de Maranville 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **BEDNARCZYK Sylvie** 23 rue Fagnée 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **BEGUE Philippe** 14 rue de Maranville 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **BERTRAND Marcel** 11 rue de Rennepont 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **BRESSON Xavier** 10 grande rue Hameau d'Outre Aube 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **CHOULEUR Myriam** née CAPELLI 7 grande rue 10310 LONCHAMP SUR AUJON
- **FLEURY Sandrine** 4 rue de la Couée 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **GAMBA Xavier** 9 rue de la Pointerie 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **HOWARD François** 4 rue de Rennepont 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **LANIER Christophe** 14 rue de la Siaba 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **LEBON Frédéric** 14 rue de Clairvaux 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **LECLERE Etienne** 24 bis grande rue 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **LEICHTNER Wilfrid** 5 grande rue 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **LEMONNIER Virginie** 12 rue de la Siaba 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **MEILLEY Isabelle** née BORDIER 3 rue Piverotte 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **PALLOTTELLI Diego** 6 rue de Clairvaux 10310 LONGCHAMP SUR AUJON

- **PARISOT Raynald** 10 rue Fagnée 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **PEUTZ Anette** 13 rue de la Pointerie 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **REBLE Christine** née DERENNE 12 rue d'Outre Aube 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **RONCARI Jean-Claude** 6 rue de Rennepont 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **THIEBAULT Bertrand** 30 grande rue 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **THUAYRE Didier** 5 lotissement les Argilliers 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **VARETTE BRESSON Nathalie** 2 rue Fagnée 10310 LONGCHAMP SUR AUJON
- **VOIRIN Annette** née ORMANCEY 4 rue de Maranville 10310 LONGCHAMP SUR AUJON

**11 voix pour**

#### **20\_2026 - Détermination de la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques**

Au cours de l'année 2024, la commune a fait l'acquisition de panneaux photovoltaïques pour un montant de 19 274 € inscrit au compte 2181, enregistré sous le numéro d'immobilisation 202410221.

Il est demandé au Conseil de déterminer la durée d'amortissement de ces panneaux qui seront suivi au compte 2158.

Après délibération, le Conseil décide d'établir la durée d'amortissement à 10 ans.

**11 voix pour**

#### **21\_2026 - Désignation représentant Syndicat Numérique**

Afin de répondre au souhait grandissant d'un certain nombre de collectivités aubois tendant à la mise en œuvre d'une solution mutualisée pour la gestion des dispositifs de vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion d'équipements et d'infrastructures en lien avec les transitions énergétiques et renouvelables, le Département de l'Aube a proposé courant 2024 la création d'un syndicat numérique, dénommé Syndicat Aube Numérique.

Ainsi, ce syndicat mixte ouvert aurait pour objet de favoriser la transformation numérique du territoire aubois et de contribuer au développement de services numériques mutualisés par le déploiement d'infrastructures (hors FTTH) et de mettre en œuvre des services d'usages numériques au bénéfice de ses membres.

Au vu de l'intérêt pour la Commune de Longchamp sur Aujon de participer à une démarche mutualisée en matière de services et d'infrastructures numériques, le Conseil municipal a approuvé par délibération n° 10\_2025 en date du 27 mars 2026, la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et l'adhésion de la Commune à ce syndicat pour ce qui relève

de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure et du déploiement d'un réseau d'objets connectés.

La création effective de ce syndicat interviendra par le biais d'un arrêté préfectoral pris après approbation définitive des statuts par l'ensemble des membres. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les statuts du Syndicat Aube Numérique dont une version définitive, comprenant notamment la liste de membres adhérents, est jointe en annexe.

En outre, l'article 7.1 de ces statuts prévoit les règles de désignations des membres du Comité syndical. Ainsi, chaque commune de moins de 2 000 habitants doit désigner deux représentants qui désigneront à leur tour par scrutin, les neuf délégués et neuf suppléants amenés à représenter l'ensemble de ces petites communes au sein du Comité syndical, chacun de ces délégués disposant d'une voix.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à ces désignations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 57111-1 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-14 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique annexés à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de participer à une démarche mutualisée en matière de services et d'infrastructures numériques,

Considérant la délibération n° 10\_2025 du *Conseil municipal*, en date du 27 mars 2025 approuvant la création du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et l'adhésion de la Commune ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure et le déploiement d'un réseau d'objets connectés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

**D'APPROUVER** les statuts du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique dans leur intégralité, tel qu'annexés à la présente délibération

**DE PROCÉDER** au scrutin public pour la désignation des représentants de la Commune au sein du Comité Syndical

**DE DÉSIGNER**, les représentants de la Commune pour siéger au sein du Comité syndical comme suit :

- En qualité de titulaire(s) : Mme LASSAUT Margaux

**D'AUTORISER** *Monsieur le Maire*, ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

**11 voix pour**

**Questions diverses**

- En raison de nombreux signalements de nuisances sonores et troubles du voisinage, un rappel de l'arrêté préfectoral rappelant les règles à respecter sera distribué.
- Une réflexion sur la problématique du stationnement est en cours.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 00h00.

Madame LASSAUT Margaux  
Secrétaire de séance

Monsieur MARY Patrick,  
Maire



Patrick MARY

Patrick MARY  
2026.04.28 14:36:15 +0200  
Ref:10910690-16449574-1-D  
Signature numérique  
le Maire